

DERNIÈRE CRISE AVANT L'APOCALYPSE

de Jean-Baptiste GIRAUD et Jacques BICHOT

Éditions Ring (Septembre 2021)

Ce livre « montre comment la crise sanitaire sera inéluctablement suivie d'une crise sociale et politique apocalyptique car plus rien ne sera comme avant. La fin du monde tel que nous le connaissons est programmée. Sauf si... ».

Certes, l'esprit de ce livre est sombre, avec des démonstrations implacables, mais la conclusion donne malgré tout de l'espérance¹ en insistant sur ce qu'il faut faire pour éviter le pire et pour que l'apocalypse ne soit donc pas inéluctable.

Les extraits qui suivent traitent d'abord du rôle décisif des compétences de ceux qui nous gouvernent dans la gestion des crises - thème que nous abordons à plusieurs reprises dans nos propres documents - et ensuite de la question des retraites dont le professeur Jacques Bichot est un spécialiste reconnu.

Mais le livre contient d'autres chapitres très forts : sur la monnaie et la finance, sur la protection sociale, sur la « guerre » entre les États-Unis et la Chine, sur le sort de l'Europe, sur les questions climatiques, sur les questions sociales...

¹ Hasard ! Edgar Morin tweete ce matin 1^{er} décembre : « De partout les nouvelles tombent sur nos espérances comme le couperet d'une guillotine ».

EXTRAITS

Extrait 1 (Avant-propos)

NOUS SAVONS MAL GÉRER LES CRISES

La gestion assez calamiteuse de la crise sanitaire dans bien des pays, dont la France, semble signifier que les héros de la croissance sont en bout de course.

Les dispositions prises par le personnel politique (en France, mais pas seulement !) relèvent souvent d'un amateurisme déconcertant, souvent lié à l'esprit bureaucratique, cela au moment même où la complexité du monde requiert de sa part beaucoup de connaissances, de logique et de bon sens.

En soi, l'amateurisme des pouvoirs publics n'a rien de bien nouveau. Les Louvois – que grâce soit rendue à ce « grand commis de l'État » qui fit de la première moitié du règne de Louis XIV une période d'efficacité et de forte croissance ! – ne courent pas les rues et ce sont rarement eux qui accèdent aux portefeuilles ministériels. Ce qui a changé, c'est le besoin de compétences – y compris le bon sens : ce besoin a augmenté de façon considérable.

Certes, à l'époque médiévale l'économie d'un pays pâtissait s'il était mal gouverné ; sa force, sa richesse, la taille et le bien-être de sa population, diminuaient ; il pouvait perdre de l'influence, des citoyens et des territoires, mais les dégâts restaient plus limités qu'ils ne le sont aujourd'hui lorsque se produit une défaillance équivalente des pouvoirs publics. Pourquoi ?

Tout simplement parce que le rôle des dits pouvoirs publics était moins névralgique. Mieux valait pour le peuple un suzerain qui soit compétent, travailleur et bien entouré, mais moins de choses dépendaient du trône, si bien que – hormis le choix entre guerre et paix – la qualité de ses occupants avait peut-être moins de conséquences que celle des pouvoirs publics de nos jours.

Le poids des États s'est beaucoup accru, comme le révèle un simple coup d'œil à l'évolution du rapport entre leurs budgets et les PIB : pour la France, le poids de l'État dans l'économie est passé de 24 % en 1950 à 54 % en 2019 – dernière année non impactée par le Covid-19. En 2020, du fait des mesures d'aides financées par la dette, la dépense de l'État au sens large, y compris collectivités locales, Sécurité Sociale et autres organismes redistributeurs, était directement ou indirectement peu inférieure à 66 % des revenus du pays ! De ce fait, il est devenu de plus en plus important d'avoir de bons dirigeants, puisqu'ils sont à la tête d'une giga entreprise qui « produit », directement ou indirectement, près de la moitié de la richesse du pays. Comme la qualité de nos dirigeants ne semble pas s'être tellement améliorée, nous voilà plantés.

Bref, l'écart s'est creusé au niveau des pouvoirs publics, entre le besoin de compétences et l'offre de compétences. Le monde aurait besoin de chefs d'État ayant beaucoup de connaissances, notamment en économie, et surtout un remarquable talent pour choisir des collaborateurs efficaces et entreprenants. Des hommes capables aussi de se faire obéir, de gouverner l'État profond, composé de strates de fonctionnaires nationaux, mais aussi territoriaux, qui est à lui seul *un* problème si ce n'est *le* problème. Or, il n'existe pas pléthore de personnes ayant ce profil et peu d'entre elles ont envie de participer à l'épuisante course au pouvoir qu'il faut mener pour y accéder. Sans compter que le dévouement à la chose publique, le service des autres, sont des valeurs qui ne sont plus transmises que par un tout petit nombre de parents. L'individualisme et l'égoïsme règnent au contraire plus que jamais en maîtres absolus.

Ceux qui pourraient, qui sauraient faire, mesurent parfaitement l'ampleur démesurée du chantier et préfèrent

s'occuper de leur propre destin et de celui de leurs proches, plutôt que de celui de dizaines ou de centaines de millions de personnes, dont la reconnaissance est souvent, pour ne pas dire toujours modeste, pour ne pas dire inexistante.

Le décor est donc planté pour que se déroule un nouvel épisode de la crise qui pourrait bien, cette fois, déboucher sur des conséquences de plus en plus graves, si nous ne faisons rien pour changer le cours de l'Histoire.

Cette crise est-elle la dernière ou l'avant-dernière avant l'Apocalypse, qui sera d'abord économique ? Le pire n'est jamais certain, mais ne pas voir que nous sommes sur une pente très glissante, pente que nous savonnons allégrement nous-mêmes, et ne pas prendre des mesures très sérieuses, et parfois difficiles à accepter, afin d'éviter notre déclin, mais aussi un possible chaos, serait faire preuve d'inconscience. Pour ne pas être happés par l'apocalypse économique que ce livre va tenter de vous faire entrevoir lucidement, rigoureusement et froidement, faisons travailler nos « petites cellules grises », celles qui permettent dans la vraie vie, comme dans les romans d'Agatha Christie, de découvrir la réalité cachée sous les apparences.

Et nous commencer à dessiner ce tableau, regardons ce

POURQUOI LA GESTION DE LA PROTECTION SOCIALE EST-ELLE SYSTÉMATIQUEMENT POLITISÉE ?

Il semblerait que les hommes politiques adorent s'attribuer des fonctions qui devraient en bonne logique être exercées par des gestionnaires. Pourtant, cela les conduit surtout à prendre des coups dont ils pourraient se protéger, et plus encore à faire vivre aux Français des psychodrames aussi pénibles que néfastes. Quand le choix est fait de politiser des décisions techniques, les citoyens en sont de leur poche pour financer les « générosités » inévitablement accordées par l'Élysée, Matignon et l'avenue de Ségur (où siège le ministère des Affaires sociales). Après avoir enduré à chaque fois des semaines, voire des mois de conflits sociaux et de grèves.

*De minimis non curat praetor*¹ dit un proverbe latin. Nos dirigeants devraient retourner sur les bancs de l'école pour réviser leurs classiques : ils comprendraient qu'il n'est ni sain ni efficace de faire intervenir le législateur, ou Matignon, ou l'Élysée, pour la prise de décisions qui sont du ressort de la simple gestion. Charles de Gaulle savait et disait que « la politique de la France ne se fait pas à la Corbeille » – le lieu où, à l'époque, se négociaient les actions des grandes sociétés françaises cotées en Bourse.

1. *De minimis non curat praetor* : des petites choses le préteur (magistrat du plus haut rang, rien à voir avec un prêteur !) ne s'occupe pas.

Ce dont nous avons besoin aujourd'hui est en quelque sorte le pendant de cette déclaration qui, de façon simple et limpide, rappelle de ne pas mélanger les torchons et les serviettes : ne confondons pas la gestion de la *Sécu*, question technique, avec la réforme de ladite *Sécu*.

DE QUELLE RÉFORME LES RETRAITES FRANÇAISES ONT-ELLES BESOIN ?

En matière de retraites, une véritable grande réforme est évidemment indispensable. Elle devrait consister à cesser d'attribuer les droits à pension au prorata des cotisations versées pour payer les pensions déjà liquidées. La méthode peut paraître violente et injuste, mais c'est pourtant la seule responsable. Non, un sexagénaire ou un quinquagénaire ne peuvent pas revendiquer un droit à la retraite, et une pension, établis en fonction de leurs cotisations passées.

Une réforme responsable du système de retraite doit prendre pour fait générateur des droits les actions et les versements d'argent qui servent à entretenir et former les cotisants de demain, à savoir les enfants et les jeunes en cours de formation. Mettre au monde des enfants et les conduire jusqu'à l'âge adulte, voilà un investissement qui, logiquement, devrait ouvrir des droits à pension. Verser des contributions – cotisations ou impôts, le nom importe peu – servant à financer la formation initiale de ces enfants, et à faciliter les fins de mois des familles nombreuses, voilà qui serait une seconde source logique, économiquement rationnelle, d'attribution de droits à pension.

C'est d'une telle réforme que la France a besoin, pas de réformettes décidées par des personnes qui n'ont

même pas compris le principe des échanges entre générations successives : il faut d'abord investir dans la jeunesse, pour ensuite recevoir les dividendes de cet investissement sous forme de pensions.

Un tel changement de paradigme, à la différence d'une petite augmentation ou diminution du taux de cotisation vieillesse, mérite d'être solennellement voté par le législateur. En revanche, l'ajout d'un point au taux de telle ou telle cotisation, requis pour atteindre l'équilibre financier du système, relève de la responsabilité des gestionnaires.

LA RÉFORME PROMISE PAR MACRON, SOMME TOUTE INUTILE ?

Après de nombreuses modifications paramétriques réalisées au fil des décennies, et notamment en 2013, les retraites firent l'objet en 2019 d'un véritable projet de réforme porté par Emmanuel Macron. Le chef de l'État voulait en effet réaliser une réforme systémique, inspirée par le régime suédois, et longuement préparée, sur sa demande, par Jean-Paul Delevoye. Un texte finit par être rédigé et discuté à l'Assemblée nationale. Ce projet révélait certes une absence complète de compréhension de l'échange entre générations successives, échange qui est le cœur même du fonctionnement des retraites par répartition, mais il avait bien un caractère structurel : il prévoyait le recours aux « points » pour quantifier les droits à pension acquis au fil des années par les actifs, comme cela se fait à l'AGIRC-ARRCO et dans certains pays – notamment la Suède, dont la réforme des retraites réalisée une quinzaine d'années plus tôt a servi de modèle à la petite équipe pilotée par Jean-Paul Delevoye.

Remarquons au passage que cet homme politique dirigea une entreprise de négoce agricole avant d'exercer maintes fonctions publiques : maire, député, sénateur, ministre, président du Conseil économique et social. Avait-il pour autant compris le mode de fonctionnement, l'économie, des retraites par répartition ? Il ne semble pas. À défaut, il aurait pu faire œuvre utile en conseillant tout simplement l'absorption des retraites du régime général par le système de retraites dites « complémentaires » construit par les partenaires sociaux : l'AGIRC-ARRCO possède en effet à peu près toutes les caractéristiques que le président de la République souhaitait, et les organisations syndicales et patronales auraient vraisemblablement été flattées par la reconnaissance de la supériorité de leur « enfant » sur celui du législateur (le « Régime général »). Il aurait ensuite été possible de raccrocher les « wagons » de différents régimes spéciaux, à commencer par celui des fonctionnaires, à ce convoi tiré par une locomotive de bonne facture. Et les régimes de travailleurs indépendants, artisans, commerçants, professions libérales et auto-entrepreneurs auraient pu, eux aussi, entrer dans ce grand régime, destiné à instaurer en France un régime unique de retraites par répartition.

Cette occasion ne fut pas saisie, car sans doute personne n'osa même l'envisager. Que le privé vertueux absorbe le public impécunieux, quel affront ! Nonobstant la complication et l'incomplétude du projet, autrement dit son peu d'envergure, les propositions d'amendements furent extrêmement nombreuses. Cette agitation parlementaire conduisit le Premier ministre à engager la responsabilité du Gouvernement, conformément à l'article 49-3 de la Constitution, ce qui permet de considérer le texte comme étant adopté si une motion de censure n'est pas votée par une majorité de députés. Le vote

intervint le 5 mars 2020. Dix jours plus tard, la France était confinée. On connaît la suite.

TROIS SCÉNARIOS DE « RÉFORME » DES RETRAITES

La réforme en profondeur de notre système de retraite est plus que jamais indispensable, mais aussi urgente. D'abord, bien sûr, parce qu'il est trop compliqué, divisé en deux douzaines de régimes de base plus des régimes complémentaires. Mais aussi parce que sa gestion absorbe une fraction beaucoup trop importante des cotisations. Cela vient du fait que le Français moyen a des droits dans trois ou quatre régimes différents : imaginez une entreprise employant trois personnes là où une seule suffirait pour « faire le job » si l'organisation était correcte, et vous aurez une idée de la productivité globale qui résulte de la superposition de régimes, les uns de base et les autres complémentaires ! La comparaison avec la *Social Security* américaine – nom du système de retraites par répartition en service aux États-Unis – est instructive : les pensions sont du même ordre de grandeur que dans le régime général français, mais les frais de gestion, en pourcentage des prestations versées, sont moitié moindre.

En adoptant un système unique de retraites par répartition, on pourrait réduire fortement les frais de gestion, et donc éviter chaque année des gaspillages importants. Une dizaine de milliards au bas mot, et plus vraisemblablement une vingtaine, pourraient servir à augmenter les prestations sans toucher aux taux de cotisations. Quand on sait que le déficit du système de retraite a atteint 49 milliards d'euros en 2020, principalement par manque de cotisations, et que les prévisions pour 2021 ne

sont pas meilleures (36 milliards d'euros), on voit à quel point une vraie réforme profonde et ambitieuse est indispensable et urgente.

À défaut, deux scénarios se profilent à l'horizon :

Celui d'une situation économique cataclysmique, que le titre de ce livre anticipe sans bien évidemment la souhaiter. Si la France se trouvait brutalement dans l'incapacité d'emprunter pour financer ses déficits récurrents, il faudrait bien trouver l'argent quelque part. Le déficit prévisionnel pour 2021, abyssal, est de 220 milliards d'euros. Si demain, la France se trouve incapable d'emprunter, ou en tout cas, obligée d'emprunter avec parcimonie¹, ce ne sont pas quelques dizaines de milliards d'euros qu'il faudra économiser d'un seul coup, mais plus probablement au moins 100 milliards d'euros dès la première année, et plus encore l'année suivante, et toutes les années qui suivront ! Autrement dit, ces sommes, aujourd'hui empruntées pour être injectées dans notre économie, manqueront tous les ans au PIB et au pouvoir d'achat des Français.

Or, quand on sait que les retraites absorbent à elles seules 25 % de la dépense publique, taux largement supérieur à ce qui se pratique en moyenne dans les pays de l'OCDE (18 %), on devine facilement qu'il faudra adopter des mesures d'urgence forcément très violentes ciblant spécifiquement (mais pas seulement) les pensions de retraite.

De nombreux signaux faibles préparent d'ailleurs le terrain à de telles mesures confiscatoires : plusieurs

1. En 2020, l'Agence France Trésor a emprunté 289,5 milliards d'euros, puisqu'il faut emprunter non seulement pour financer le déficit de l'État, mais aussi pour rembourser des dettes anciennes arrivées à maturité !

Le principe exact de la cavalerie...

rapports¹ ne proposent-ils pas de faire payer un loyer fictif (ou implicite) aux propriétaires de logement occupés à titre de résidence principale, une fois leur emprunt bancaire intégralement remboursé ? Dans une France majoritairement propriétaire, en particulier la France des seniors, l'idée est tout sauf anodine.

D'autres proposent de calculer les droits à pension en tenant compte du patrimoine immobilier, mais aussi de l'épargne du demandeur, étendu au foyer fiscal. Un citoyen fourmi, propriétaire de son logement, titulaire d'un contrat d'assurance vie bien garni, serait privé d'une partie significative de sa pension au double prétexte qu'il n'en a pas besoin pour vivre confortablement, et de la solidarité nationale. On peut aisément imaginer que pendant un laps de temps très limité, les donations seront privilégiées fiscalement, car l'on sait que l'argent transmis aux jeunes générations est aussitôt réinvesti dans l'économie, mais rien n'est moins sûr. L'État peut tout aussi bien taxer normalement, voire surtaxer les donations, car pris à la gorge, il sera contraint de montrer à ses créanciers qu'il est capable de trouver de l'argent frais rapidement et facilement.

Dans une telle situation d'urgence, un peu comme lors d'une guerre, ceux, nombreux, qui s'estimeront spoliés tenteront tous les recours possibles en justice. Mais quand on voit comment les juridictions suprêmes valident l'abandon ou la suppression de droits fondamentaux en situation de crise ou d'exception, il est à peu près certain que les « droits acquis » retourneraient directement à l'endroit dont ils n'auraient jamais dû sortir : la caverne

1. L'économiste Thomas Piketty le propose en 2011, puis le Haut Conseil du financement de la protection sociale l'évoque dans un rapport en 2013, ou encore le *think-tank* Terra Nova, et même le Conseil d'Analyse Économique.

des mythes. Qui plus est, ces recours en Justice, forcément longs, voire très longs, pour gravir tous les échelons judiciaires, arriveraient longtemps après la banalisation, et, osons-le, l'acceptation de telles mesures... Sans compter que des mesures coercitives et contraignantes pourraient être imaginées, afin de forcer les récalcitrants à accepter le « cut-off » de leurs pensions : par exemple, un accès limité aux soins... La créativité administrative et juridique déployée pendant la crise du Covid a largement prouvé que tout ceci n'est pas de la politique-fiction.

Le deuxième scénario envisageable est celui d'une réforme des retraites, là encore sous contrainte budgétaire forte, mais sans la dimension d'urgence ou de sauve-qui-peut d'une crise brutale du refinancement des déficits français sur les marchés financiers. On peut imaginer par exemple que le sujet devienne une priorité à cause d'une hausse lente, mais constante des taux d'intérêt, rendant la frugalité budgétaire rapidement impérative.

Une telle réforme, bien que sous contrainte, n'échappera sans doute pas à l'habituelle confrontation. D'un côté, des réformistes déterminés à changer l'équation pour restaurer ce qui peut l'être de la compétitivité de la France, submergée par la mondialisation. Et bien entendu soucieux de la recherche d'un système plus juste, plus équitable, moins généreux, mais équilibré. De l'autre, des syndicats et des mouvements politiques arc-boutés sur la défense des droits acquis, se préoccupant peu de l'équilibre des systèmes présents et futurs, aveuglés par la période inédite de création monétaire en vigueur en Occident depuis 2009.

Dans une telle situation, même si le pire n'est jamais certain, l'expérience des dernières décennies est éclairante : il y a fort à parier que la réforme qui en découlerait

sera un énième cautère sur jambe de bois, ne permettant de « tenir » qu'une poignée d'années.

Ce scénario est de loin le plus probable, car c'est celui qui se joue finalement peu ou prou depuis des décennies. Même la réforme votée en 2019, et qui pourrait, théoriquement, être appliquée demain, relève de cette catégorie-là, car elle autorise un nombre incalculable de cas particuliers et d'exceptions mises en place et encadrées par de simples décrets.

Il existe un troisième scénario, consistant à dire que nous ne rembourserons jamais la dette Covid (430 milliards d'euros au minimum), ni d'ailleurs non plus le reste de la dette publique, en adoptant par exemple le concept de dette perpétuelle. Une dette dont on ne rembourse jamais le capital, mais dont on paie seulement les intérêts. Certes, les modèles économiques classiques prévoient que la création monétaire à laquelle s'adonnent notamment les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, la Chine, et bien entendu l'Union européenne, va déclencher une série de cataclysmes économiques largement décrits dans les manuels, et cela ne se produit pourtant pas. Pour l'instant, les tenants de la théorie monétaire moderne¹ (TMM) jubilent : les faits semblent leur donner raison, même si comme nous l'avons vu dans le précédent chapitre, il est plus que probable que la fête à la planche à billets s'achève brutalement un jour prochain.

Si un tel accord international relatif au non-remboursement des dettes publiques était trouvé, on arriverait à une situation paradoxale : une partie de

1. Selon cette théorie, défendue notamment par une partie de la gauche américaine, un État qui dispose de sa propre monnaie et s'endette dans cette monnaie, peut dépenser sans limite financière puisqu'il peut être financé par la Banque centrale, cette dernière émettant de la monnaie. Cette théorie estime aussi qu'un État peut cesser de prélever des impôts pour se financer.

l'emprunt et/ou de la création monétaire (qui vont de pair) ne serait pas consacrée à l'investissement, comme le fameux plan de relance européen de 750 milliards d'euros le promet. L'emprunt serait utilisé non seulement pour permettre aux administrations de continuer à fonctionner, comme c'est le cas depuis des décennies aux États-Unis, comme en France, mais aussi pour financer le système de santé, la prise en charge de la dépendance et continuer à verser des pensions aux personnes âgées ayant acquis des droits à une époque moins troublée et naïve...

www.christian-biales.fr